



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 septembre 2026**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 7 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire d'Izernore

Présents :	Michel MOINE, Christophe PERROUSSET, Mathilde FAVRE, Xavier BOSSAN, Hervé GARBE ; Claire ZARA-MARMETH, Christianne MAURON, Roger RACHEL, Franck PERRET, Edda GRASSET, Franck SAMSON, Isabelle GREGIS, Pascale GUILLOUX, Sandrine MATHIEU, Nathalie COEURDASSIER, Nicolas CHARTON, Mélanie BERGAMASCO DEL CIANCIO, Quentin NEYRON
Excusés :	Jean-Marie PONCET, Nicolas CHARTON,
Pouvoirs :	M. Jean-Marie PONCET à M. Christophe PERROUSSET M. Nicolas CHARTON à M. Franck PERRET
Secrétaire de séance :	Pascale GUILLOUX

Ouverture de la séance : 19 heures

DECISIONS DU MAIRE signées par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° 2026013 du 30 mars 2026

DECISION	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC en €
DE2026-192-187	26/06/2026	DIFCO	Produits d'entretien - école maternelle	3 386,77
DE2026-192-188	26/06/2026	DIFCO	Produits d'entretien self cantine	2 296,73
DE2026-192-189	30/06/2026	SIGNAUD GIROD	Panneaux de signalisation / Caisson ariane pour signalétique intérieur village	210,47
DE2026-192-190	01/07/2026	IMMO CLEAN	Nettoyage éléments + hall - Ilot Recordon	1 584,00
DE2026-192-191	08/07/2026	SPRINT	Lingettes humidifiées pré-scan + étiquettes double face/ service ANTS	456,00
DE2026-192-192	08/07/2026	PELLENC	1 Sécateur Prunion 250 reconditionné - services techniques	911,82
DE2026-192-193	08/07/2026	DIFCO	Produits d'entretien divers bâtiments communaux	2 917,69
DE2026-192-194	10/07/2026	A&A Partners	Contrat de maintenance ActiMusée + MAJ FileMaker / Musée archéologique	960,72

DE2026-192-195	22/07/2026	ADIA AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'AIN	Convention communale de défense extérieure contre l'incendie : Assistance à l'établissement d'un schéma communal de défense extérieur contre l'Incendie + Option Assistance à la consultation et suivi prestataire + Visite de terrain	6 160,00
DE2026-192-196	22/07/2026	Pharmacie MOUGIN	Réapprovisionnement pharmacie - groupe scolaire	126,14
DE2026-192-197	23/07/2026	COSEEC	Prestation suite intrusion gens du voyage - amené et repli du matériel + vérification de l'ensemble du système d'arrosage	498,00
DE2026-192-198	23/07/2026	COSEEC	Prestation suite intrusion gens du voyage - amené et repli du matériel + réparation de la main courante	2 290,80
DE2026-192-199	23/07/2026	COSEEC	Prestation suite intrusion gens du voyage -Régénération des terrains après envahissement	7 524,00
DE2026-192-200	29/07/2026	BUFFET Librairie	Livres pour la boutique du musée	139,51
DE2026-192-201	29/07/2026	ARSOTEC	Feu d'artifice du 18 septembre 26	3 000,00
DE2026-192-202	30/07/2026	ADIA AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'AIN	Relamping des bâtiments communaux : - Etude de Programmation; - Marché à procédure adaptée; - Appui technique en phase conception; - Assistance en phase de conception; - Ingénierie financière - Subventions; - Assistance à la passation des marchés de travaux - Accord cadre à bon de commande sur 4 ans	7 280,00
DE2026-192-203	31/07/2026	MORAND	Remplacement menuiseries extérieures 537 grande rue suite sinistre du 09/04/26	15 853,60
DE2026-192-204	31/07/2026	EGC	Aménagement local 537 Grande Rue + accès intérieur à la Chope	16 443,04
DE2026-192-205	31/07/2026	Ascenseurs Service	Remplacement du dispositif de demande de secours - salle place église	1 680,00
DE2026-192-206	10/08/2026	AARAC	Adhésion à l'Association Auvergne-Rhône -Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France	930,88
DE2026-192-207	25/08/2026	GONCET	Remplacement réducteur de pression (Pragnères)	536,40
DE2026-192-208	26/06/2026	GONCET	Remplacement mitigeur thermostatique (école)	457,04

DE2026-192-209	27/08/2026	EGC	Location base de vie - 3 modules (total : 1150€/mois) + transport AR + Installation (1900€) - travaux toiture église	493,96
DE2026-192-210	28/08/2026	EUROVIA	Travaux complémentaires Route d'Intriat - Sortie Commune d'Izernore	420,00
DE2026-192-211	01/09/2026	GONCET	Travaux divers : pièces aérotherme - services techniques + siphon - Cure	13 756,80
DE2026-192-212	01/09/2026	SIGNAUX GIROD	5 caissons Ariane 1000x160 - voirie	1 782,00
DE2026-192-213	07/09/2026	ELECTRICITE DI PIETRO	Travaux 564 Grande Rue : Mise en place interrupteur sectionneur 2P 63A (5 logements)	235,20
DE2026-192-214	08/09/2026	ELECTRICITE DI PIETRO	Interphone immeuble 564 Grande rue (5 logements)	117,70

CONVENTIONS signées par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
délibération N° 2026013 du 30 mars 2026

DATE	N°	ORGANISMES	OBJET
30/06/2026	C2026015	COMMUNE et ONF	Convention de mandat de facturation pour vente de bois
07/07/2026	C2026016	COMMUNE ET PREFECTURE	Avenant dématérialisation des actes de commande publique
22/07/2026	C2026017	COMMUNE et ONF et Gilles GOUILLOUX	Vente en bloc lieudit Sur Grande Combe
31/07/2026	C2026018	COMMUNE ET HBA pour SVP.com	Service d'aide juridique
09/09/2026	C2026019	COMMUNE ET HBA pour Pragnères	Partenariat financier - subvention réhabilitation foyer des Pragnères

ARRETES signés par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération n° 2026013 du 30 mars 2026

DATE	N°	OBJET
26/06/2026	A2026027	Arrêté constitutif d'une régie de recettes multiproduits
26/06/2026	A2026028	Arrêté de clôture de régie de recettes
26/06/2026	A2026029	Arrêté de clôture de régie de recettes - musée
30/07/2026	A2026030	Arrêté pour interdiction d'accès aux chemins communaux non carrossables aux véhicules motorisés
31/07/2026	A2026031	Arrêté transfert pouvoirs de police spéciale à HBA
06/08/2026	A2026032	Arrêté délégation de signature au responsable de la Police Municipale en matière de dépôt de plainte au nom de la collectivité

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2026 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

DELIBERATION N° D2026054 : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CREATION DE LA FONCTION D'ASSISTANT(E) DE PREVENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, afin d'être en conformité avec les dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale, de créer la fonction d'Assistant(e) de prévention. L'agent nommé aura pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

M. Sébastien BOUTHET est candidat à cette fonction, il a achevé la 1^{ère} phase de la formation. Il sera nommé à l'achèvement total.

Il est précisé qu'un plan de formation continue (2 jours l'année qui suit l'entrée en fonction et 1 jour les années suivantes) est prévu afin que l'assistant de prévention puisse assurer sa mission.

FINANCES

DELIBERATION D2026055 : AIDE FINANCIERE AUX COMMUNES SINISTREES APRES LES INCENDIES DU MOIS DE JUILLET 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une aide exceptionnelle, pour soutenir les communes sinistrées après les incendies survenus en France en juillet 2026.

Un montant de 1500 € sera effectué par virement à l'AMF (Association des Maires de France) AIDES SINISTRES.

DELIBERATION D2026056 : TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DES PRAGNERES - ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de rénovation du bâtiment des Pragnères. La consultation est divisée en 10 lots comme suit :

LOTS	OBJET
1	ISOLATION EXTERIEURE
2	GROS OEUVRE
3	CHARPENTE COUVERTURE
4	MENUISERIE EXTERIEURE SERRURERIE
5	PLATRERIE PEINTURE MENUISERIE INTERIEURE
6	SOL SOUPLE CARRELAGE FAÏENCE
7	CUISINE
8	ELECTRICITE
9	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE
10	ASCENSEUR

L'annonce légale a été envoyée le 04/05/2026 pour parution dans le journal papier de la VOIX DE L'AIN le 08/05/2026.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 08/05/2026 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 8 juin 2026 à 12H00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 60 % : Note = (Pmin / Poffre) x 60	60/10 0
Valeur technique : Définition et appréciation du critère : • Sous-critère 1 : Gestion des déchets en site occupé /10 points • Sous-critère 2 : Moyens de sécurisation des zones de travaux en site occupé /10 points • Sous-critère 3 : Moyens humains affectés à l'opération (les organigrammes complets d'entreprise ne seront pas analysés) /20 points	40/10 0

Le dossier comportait une PSE (ex-option) pour le lot 4 :

Lot n°	Désignation de la variante imposée (ex-option)
04	Remplacement de l'automatisation des portes battantes existantes à l'entrée par des portes automatiques coulissantes

Suite à l'ouverture des plis, le lot 7 cuisine se trouve dépourvu d'offres. Comme le prévoit la réglementation en vigueur une consultation sans publicité ni mise en concurrence va être lancée pour trouver un prestataire pour ce lot.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par GREGOIRE MAGNIEN ARCHITECTE, le mandataire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'attribuer les marchés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

LOTS	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT en €
1	ISOLATION EXTERIEURE	L'AVENIR BÂTIMENT	172 357,00
2	GROS OEUVRE	JACQUET	24 000,00
3	CHARPENTE COUVERTURE	GIROD MORETTI	128 000,00
4	MENUISERIE SERRURERIE	BOURDON MENUISERIE	233 710,00
5	PLATRERIE PEINTURE MENUISERIE INTERIEURE	FERRO	180 395,15
6	SOL SOUPLE CARRELAGE FAÏENCE	STORIA	77 000,00
8	ELECTRICITE	FLOW ELEC	65 190,02
9	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	CLERE	154 700,00
10	ASCENSEUR	NSA	66 500,00

DELIBERATION D2026057 : DEMANDE DE SUBVENTION 2027 POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL - 466 GRANDE RUE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du programme de soutien au logement locatif communal, des travaux de rénovation complète d'un logement communal de type T3 d'environ 80 m² et situé 466 Grande Rue débuteront début janvier 2027 et s'achèveront en juin 2027. Ces travaux comprennent la remise en état des murs, des plafonds, de la salle de bain, des WC, de l'équipement de la cuisine, du chauffage et des ouvrants, et la création d'une VMC - Ventilation Mécanique Contrôlée.

Le coût global prévisionnel du projet s'élève à 75.000 € HT.

Pour cette opération, le Conseil Municipal peut solliciter une subvention au taux maximum auprès de plusieurs organismes susceptibles d'accompagner la réalisation de ce projet :

- DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - préfecture de département
- DSIL - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - préfecture de département
- Fonds de concours de HBA
- Contractualisation Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous organismes susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet.

ACQUISITION - CESSIONS

DELIBERATION D2026058 : ACQUISITION PARCELLE AI 0126 - Impasse des Frênes **auprès des consorts GUDIN - Régularisation**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la parcelle de voirie sise impasse des Frênes cadastrée section AI N° 126 appartenant aux consorts GUDIN fera l'objet pour partie d'un classement dans la voirie communale et pour partie d'une rétrocession. Il s'agit de la seule parcelle de l'ex-lotissement « Le Marlau » qui n'a pas été reprise pour intégration à la voirie communale.

La Société Alia-GE, géomètres experts, a été mandatée par la commune pour le bornage de cette parcelle et un plan de division a été établi. La commune doit acquérir ce bien pour régularisation.

Il indique que les consorts GUDIN, représentés par Madame Danièle GUDIN et Monsieur Michel GUDIN ont donné leur accord écrit pour céder cette parcelle à la commune à l'Euro symbolique et il invite de Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'acquérir la parcelle ci-dessus mentionnée à l'euro symbolique et de prendre en charge les frais d'acte notariés qui seront établis par Me Bénédicte BAUD, notaire à Izernore.

DELIBERATION D2026059 : CESSION D'UNE PARCELLE - impasse des Frênes - à Mme Yvette CHARDEYRON

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune s'est rendue acquéreuse de la parcelle cadastrée section AI N° 126 sise impasse des Frênes qui a fait l'objet d'un bornage établi par la Société Alia-GE, géomètres experts, mandatée par la municipalité. Un plan de division a été établi selon tableau ci-dessous :

Il s'agit de régulariser une situation ancienne (années 1980) pour cette parcelle qui restait la seule de l'ex-lotissement « Le Marlau » à ne pas avoir été reprise.

La parcelle cadastrée section AI n° 126 de 948 m² a été divisée en 3 lots qui seront répartis comme suit pour régularisation:

LOT	ANCIEN n°	NOUVEAU n°	SURFACE	NOUVEAU PROPRIETAIRE
LOT A	Sans N°	AI 280	121 m ²	PAQUELET Jean-François
	AI 126p (à diviser)	AI 277	21 m ²	PAQUELET Jean-François
LOT B	AI 126p (à diviser)	AI 278	78 m ²	CHARDEYRON Yvette
LOT C	AI 126p (à diviser)	AI 279	259 m ²	COMMUNE IZERNORE

Il indique que Madame Yvette CHARDEYRON, a donné son accord pour acquérir la parcelle cadastrée section AI N° 278 pour 78 m² - issue de la division de la parcelle cadastrée section AI N° 126 - auprès de la commune, à l'Euro symbolique, les frais de géomètres et de notaire la concernant seront à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de céder, à l'Euro Symbolique la parcelle cadastrée section AI n° 278 d'une surface 78 m - issue de la division de la parcelle cadastrée section AI n° 126,

Les frais de géomètre concernant cette parcelle AI n° 278, et les frais de l'acte notarié de cession seront à la charge de Madame Yvette CHARDEYRON,

Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, est chargée d'établir l'acte de cession au profit de Madame Yvette CHARDEYRON,

DELIBERATION D2026060 : CESSION D'UNE PARCELLE - impasse des Frênes - à M.

Mme PAQUELET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune s'est rendue acquéreuse de la parcelle cadastrée section AI N° 126 sise impasse des Frênes qui a fait l'objet d'un bornage établi par la Société Alia-GE, géomètres experts, mandatée par la municipalité. Un plan de division a été établi selon tableau ci-dessous :

Il s'agit de régulariser une situation ancienne (années 1980) pour cette parcelle qui restait la seule de l'ex-lotissement « Le Marlau » à ne pas avoir été reprise.

La parcelle cadastrée section AI n° 126 de 948 m² a été divisée en 3 lots qui seront répartis comme suit pour régularisation:

LOT	ANCIEN n°	NOUVEAU n°	SURFACE	NOUVEAU PROPRIETAIRE
LOT A	Sans N°	AI 280	121 m ²	PAQUELET Jean-François
	AI 126p (à diviser)	AI 277	21 m ²	PAQUELET Jean-François
LOT B	AI 126p (à diviser)	AI 278	78 m ²	CHARDEYRON Yvette
LOT C	AI 126p (à diviser)	AI 279	259 m ²	COMMUNE IZERNORE

Il indique que M et Mme Jean-François PAQUELET ont donné leur accord pour acquérir la parcelle cadastrée section AI N° 280 pour 121 m² précédemment sans Numéro ainsi que la parcelle cadastrée section AI N° 277 de 21 m² - issue de la division de la parcelle cadastrée section AI N° 126 - auprès de la commune, à l'Euro symbolique, les frais les concernant relatifs aux honoraires de géomètres et de notaire les concernant seront à leur charge.

Il précise que pour ce qui concerne la parcelle nouvellement cadastrée section AI n° 280 de 121 m² issue du domaine public :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le domaine public est inaliénable et imprescriptible, toute volonté d'aliénation rendant nécessaire une procédure de déclassement. La Loi N° 2004-1343 du 9 décembre 2004 précise que la procédure de déclassement d'un délaissé communal est dispensée d'enquête publique préalable dès lors que le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (Article L.141-3 du Code de la Voirie Routière).

- Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée par Madame et Monsieur Jean-François PAQUELET, riverains d'un délaissé de voirie rue des Frênes N° 335 pour en faire l'acquisition. L'emprise de ce délaissé, d'une superficie de 121 m², n'a aucune incidence sur la circulation, en conséquence il n'est pas soumis à enquête publique préalable conformément à l'article L.141-3 du code de la voie routière. Les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier et pour lesquelles existe un déclassement de fait lorsque ces rues, voies ou impasses ne sont plus utilisées pour la circulation. A cet égard, le Conseil d'Etat a précisé qu'un délaissé de voirie communale perd de facto « son caractère d'une dépendance du domaine public routier ». Il s'agit donc d'une exception au principe affirmé par l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques selon lequel un bien ne peut sortir du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.
- Cet état de fait constaté est en réalité en place depuis 1992, date de construction de la maison, la propriété est entourée d'un mur d'enceinte sur lequel est fixé un grillage depuis cette date.
- Aussi, il n'y a pas lieu de procéder dans ce cas à une enquête publique préalable au déclassement, tel que prévue par l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière. Dans l'hypothèse où une commune souhaiterait procéder à la vente d'un délaissé de voirie, il convient pour celle-ci de veiller à respecter les dispositions de l'article L.112-8 du Code de la Voirie Routière qui prévoit un droit de priorité aux riverains de parcelles déclassées : « les propriétaires riverains des voies du domaine public routier ont une priorité pour l'acquisition des parcelles situées au droit de leur propriété et déclassées par suite d'un changement de tracé de ces voies ou de l'ouverture d'une voie nouvelle. Madame et Monsieur Jean-François PAQUELET sont les seuls riverains de ce délaissé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de céder, à l'Euro Symbolique, la parcelle cadastrée section AI n° 280 d'une surface 121 m² - issue d'un délaissé de voirie ainsi que la parcelle cadastrée section AI n° 277 de 21 m² - issue de la parcelle cadastrée section AI n° 126 ;

Les frais de géomètre concernant les parcelles citées ci-dessous, et les frais de l'acte notarié de cession seront à la charge de Monsieur et Madame Yvette CHARDEYRON,

Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, sera chargée d'établir l'acte de cession au profit de Madame et Monsieur Jean-François PAQUELET,

DELIBERATION D2026061 : CESSION T3.1 ILOT RECORDON à M. Mme GRAS Denis et Véronique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme de réhabilitation et construction de 8 logements à l'Ilot Recordon est achevé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente des biens et droits immobiliers ci-après désignés.

Dans l'ensemble immobilier, dénommé « L'ILOT RECORDON » édifié sur un terrain situé à IZERNORE (AIN), 606, 626, 636 Grande Rue et 22, 28, 34, 54 rue des Ecoles, figurant au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 (d'une superficie totale de 12a83ca), les lots de copropriété suivant(s) :

DANS LE BATIMENT B A L'ETAGE :
LE LOT NUMERO DIX-SEPT (17), soit :

Un appartement de type 3 situé au N°22 de la rue des écoles, comprenant : entrée-séjour-cuisine, WC, salle de bains, dégagement, deux chambres et un balcon .

Ledit appartement identifié sous l'intitulé « log 3 » au plan de l'architecte

Et les 631/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 93/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment B.

Et les 154/1000èmes des parties communes spéciales « hall, escalier, locaux, SAS » du bâtiment B

Et les 111/1000èmes des parties communes spéciales « local 2 roues » du bâtiment C

Lequel forme un tout indissociable avec le lot N°20 (garage)

AU REZ-DE-CHAUSSEE :

LOT NUMERO VINGT (20), soit :

LOT NUMERO VINGT (20) :

Un garage,

Ledit garage identifié sous l'intitulé « G6 » au plan de l'architecte

Et les 67/10000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 334/1000èmes des parties communes spéciales au bâtiment C.

Lequel forme un tout indissociable avec le lot N°17 (appartement)

Moyennant le prix de 192 367 € TTC, payable comptant le jour de régularisation de l'acte authentique, conformément à la délibération n° D2024047 du 30 septembre 2024.

(Une copie du tableau de surface est ci-jointe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance de l'avis des domaines, décide, à l'unanimité de vendre à Monsieur Denis GRAS et à Madame Véronique GRAS ou à toute personne morale qu'elle se substituerait, les lots 17 et 20 ci-dessus désignés, dépendant de l'ensemble immobilier dénommé « L'ILLOT RECORDON » édifié sur un terrain situé à IZERNORE (AIN), 606, 626, 636 Grande Rue et 22, 28, 34, 54 rue des Ecoles (figurant au cadastre sous les références suivantes : section AC N° 331-334-335-337-339 d'une superficie totale de 12a83ca), et ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître BAUD Notaire à IZERNORE (01), le 13/03/2024, moyennant le prix de 160 305,83 € HT soit 192 367 € TTC, payable comptant le jour de régularisation de l'acte authentique, conformément à la délibération n° D2024047 du 30 septembre 2024 ; il est précisé que le transfert de jouissance et de propriété est différé au jour de la réitération de l'acte authentique.

Monsieur Christophe PERROUSSET, porteur d'un pouvoir pour Monsieur Jean-Marie PONCET ne participe pas au vote pour ce dernier.

Maître Bénédicte BAUD, notaire à Izernore pour la commune, est chargé de l'acte, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

COMMISSION URBANISME

Monsieur Xavier BOSSAN, Maire adjoint en charge de l'urbanisme, fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission urbanisme qui s'est tenue le 28/07/2026.

- Il a rappelé le rôle de cette commission,
- Examen des dossiers en cours

- Les membres de la commission seront sollicités pour les missions spécifiques : mesures, récolements...
- Il est précisé que si la responsabilité des travaux non déclarés incombe au Maire qui représente l'état et doit appliquer la police de l'urbanisme, le signalement des travaux doit être effectué par tous les membres du Conseil Municipal.

COMMISSION VIE SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

Madame Claire ZARA-MARMETH, Maire adjoint en charge du scolaire et périscolaire fait part au conseil municipal du compte-rendu de la rentrée des classes :

- Création d'une 12^{ème} classe : effective le jour de la rentrée, répartition des élèves sur ces 12 classes (ULIS comprise),
- 4 nouveaux enseignants ont été nommés,
- Un nouvel inspecteur d'académie est affecté au secteur d'Izernore : M. Hervé PRENAT,
- 283 élèves inscrits
- Les évaluations nationales sont terminées
- Exercice incendie de rentrée : les enseignants n'étaient pas informés, tout s'est bien déroulé
- Une commission de sécurité aura lieu sur les sites scolaires et périscolaires le 30/09/26
- Travaux à venir : abaisse des lavabos et WC au périscolaire et pose de paravents afin de préserver l'intimité des enfants dans les WC de l'école maternelle
- Plusieurs projets se poursuivent ou sont créés :
 - Thème général : AU FIL DU TEMPS (pour s'approcher de la fête médiévale organisée par le Comité des Fêtes et le Sou des Ecoles qui aura lieu les 2 et 3 juillet 2027,
 - Poursuite des cours de musique le vendredi - une démonstration des instruments de musique par les professeurs de musique du centre culturel Aragon a été réalisée à l'école.

CANTINE SCOLAIRE : la société RPC a été choisie pour la livraison des repas, après appel d'offre par marché public.

COMMISSION VIE CULTURELLE

Madame Mathilde FAVRE, Maire adjoint en charge de la vie culturelle, fait part au Conseil Municipal des différentes informations en cours :

BIBLIOTHEQUE : les inscriptions à l'éveil musical ont repris, cette activité rencontre un franc succès, elle est ouverte aux enfants avec leurs parents ou aux assistantes maternelles.

SITE INTERNET : en cours de remaniement, c'est un travail assez lourd qui avance petit à petit.

ALCOM TECHNOLOGIE : gestion des mégots : si les objectifs sont atteints, un reversement de 0.50 €/habitant sera effectué.

AGENDA : cette opération sera réalisée pour la dernière année avec un contrat de 1 an ; le logo de la fête LA MEDIEVALE sera inséré en 1^{ère} de couverture.

MUSEE :

- Le musée a comptabilisé une hausse de 0.9 % sur les entrées cet été.
- Les JEP - Journées Européennes du Patrimoine auront lieu 19 et 20 septembre prochains et la commission recherche des bénévoles pour la bonne organisation de cette manifestation.

BULLETIN MUNICIPAL : la sortie du bulletin municipal est prévue fin novembre (pour intégration de la photo du repas du CCAS) pour une distribution fin décembre.

La photo du Conseil Municipal a été validée.

COMMISSION SPORTS LOISIRS

M. Christophe PERROUSSET, Maire adjoint, membre de la commission sports loisirs informe le conseil Municipal des différentes informations ci-dessous :

- **FORUM DES ASSOCIATIONS DU 05/09/26** : les associations présentes étaient satisfaites de cette 5^{ème} édition, beaucoup de monde en milieu de matinée, au total, plus d'une centaine de visiteurs. Une bonne organisation et une bonne ambiance sont à noter.
La commune a reçu les remerciements de l'association pédestre et de Haut Bugey Volant (présente exceptionnellement). Il est précisé qu'une nouvelle association est en cours d'inscription : ORGARUN pour l'organisation de trails.
- **ASSEMBLEES GENERALES :**
 - **BASKET CLUB IZERNORE** du 03/07/26. Le club compte 100 licenciés et 7 équipes engagées en championnat de l'Ain. Le nouveau président est M. Sébastien CHAVANT suite au renouvellement du bureau. Le salarié BPJEPS a quitté le club à l'issue de sa formation. Le BCI adresse ses remerciements à la mairie pour l'aide qui avait été accordée au financement de ce poste.
 - **ASSOCIATION IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT** - football - du 04/07/2026 à Nurieux-Volognat. Le club représente une grosse structure, malgré cela pas d'équipe créée en U16-U17. Le club s'attèle à rechercher des joueurs dans cette catégorie. Le budget annuel approche les 100 000 € financés à 47 % par les manifestations organisées (vente de saucissons, loto, fête de Noël, concours de pétanque). Un feu d'artifices est organisé à Nurieux-Volognat le 19/09/26. A noter le club jouera le 27/09/26 le 4^{ème} tour de la coupe de France à Izernore
 - **BOULE ALESIA** du 25/07/2026. Le club compte 52 licenciés (32 hommes - 12 femmes et 8 sociétaires). Le bilan financier est positif pour un montant de 1000 €.
 - **SOU DES ECOLES** : l'association compte 41 membres qui se partagent les nombreuses manifestations : Vente de chocolats, vente de sapins, loto, Saint Patrick, théâtre et fête d'été. Cette dernière n'a pas pu se dérouler comme habituellement ce qui a engendré un déficit. Les bénéfices de l'association financent les différentes sorties et activités de l'école dont le montant total s'élève à 21 000 €. Le déficit pour l'année 2025 - 2026 est de 7500 €. Il est à noter une baisse des retours de cotisations des parents.
 - **CRINS D'IZERNORE** L'association remercie la commune pour sa subvention exceptionnelle de 800 € à l'occasion de la participation de 5 cavalières qui se sont qualifiées pour le championnat de France de Sauts d'Obstacles qui s'est déroulé du 18 au 26 juillet 2026 au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron (Loir et Cher). Les résultats ont été très honorables et les élus félicitent les participantes.

COMMISSION CHEMINS ET FORET

M. Franck SAMSON, fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la commission chemins et forêts.

- Le nouveau référent de l'ONF pour la commune est M. MATHIEU qui est actuellement en cours de formation. M. GONNET assure l'intérim avec Sarah GRIESSMAYER-GRAVIER.
- Le coût de gestion est en cours d'étude. Il est à noter que l'ONF doit donner son aval pour l'abattage d'arbres qui ne font pas partie de leur gestion.
- La forêt communale s'étend sur 267 hectares gérés par l'ONF.

INFORMATIONS DIVERSES

ALEC 01

Monsieur Hervé GARBE référent de ALEC 01 fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de l'assemblée générale de la SPL ALEC 01. Il rappelle qu'il s'agit d'une structure publique dont l'objectif est le conseil et l'aide en économies d'énergie pour les particuliers et les collectivités. Il a été constaté moins de demande en 2025, expliquées par les difficultés pour obtenir « Ma prime Rénov ».

ALEC 01 emploie 27 salariés. Le chiffre d'affaires pour 2025 s'élève à 2 055 000 €.

COMPENSATION FRANCO-GENEVOISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement de la compensation financière Franco-Genevoise qui s'effectue chaque année depuis 1973.

En 2025 cette compensation d'un montant pour Izernore de 46 051,62 € a concerné 22 personnes travaillant en Suisse (canton de Genève) et résidant sur la commune.

Il précise que 55 % du montant global de cette compensation sont versés aux communes concernées par le dispositif et 45 % au conseil départemental.

SECURITE

M. Hervé GARBE fait part au Conseil Municipal des différents points sécurité en cours d'étude sur la commune.

- Radar pédagogique : bilan du radar installé à l'entrée Est rue du Stade qui confirme que 1 % des véhicules sont en dépassement de vitesse
- Vidéoprotection : Une réflexion sur un système de vidéoprotection est en cours. Il existe plusieurs types de caméra selon l'utilisation souhaitée : caméra d'ambiance (visualisation des entrées et sorties de sites stratégiques ou rues de la commune) et caméra VPI (lectures de plaques pour les entrées et sorties d'Izernore et des hameaux). La commission de sécurité se réunira pour aborder ce dossier.
- Le dispositif BATIFIRE : plateforme française destinée à la gestion de la sécurité et de la conformité réglementaire des bâtiments pour notamment les collectivités locales pour leurs locaux divers. Il fonctionne avec un QR CODE qui peut être scanné à l'aide d'un téléphone afin d'accéder rapidement aux informations de sécurité d'un bâtiment. Cela permet la gestion des registres de sécurité, la centralisation des documents, le suivi des contrôles, la gestion de l'information pour les services de secours sur un établissement lors des interventions.

Une mise en place de ce dispositif sera prochainement réalisée à la résidence autonomie des Pragnères. Nicolas CHARTON sera chargé de cette mise en place.

- PCS : après un retour d'expérience suite au déclenchement du PCS dans le cadre de la fuite d'eau du mois de juin, une réunion avec la commission sécurité sera organisée pour travailler sur le document existant et le mettre à jour.
- Police municipale : Monsieur Olivier LEBORDAIS, nouveau policier municipal s'est très bien intégré à l'équipe et a pris en charge sa fonction. Actuellement il fait de la prévention auprès de la population. Sur demande de Monsieur le Maire si sera présent le week-end à certaines manifestations.

SAPIN PRESIDENT

Monsieur Franck SAMSON rappelle que le sapin président nommé « Gulliver » par les enfants de l'école en 2003 est atteint par le scolyte. Il doit être abattu. Toutefois l'ONF ne réalisera pas cette prestation. Un devis d'un montant de 1000 € a été proposé pour l'abattage et le débardage. Le travail d'une sculpture a été évoqué mais le coût proposé (environ 8000 €) est trop élevé pour le budget communal. Il s'agit effectivement d'un très bel arbre mais le passé de la commune n'est pas forestier.

COMITE DE FLEURISSEMENT DE L'AIN

Madame Christianne MAURON fait part au Conseil Municipal du bilan de la visite du Comité de Fleurissement de l'Ain qui s'est déroulée le 25 août 2026.

- Le constat de sécheresse comme dans le reste du département sur les 2 dernières années est confirmé
- Les plantations de bulbes de printemps mises en place depuis environ 5 ans sont très appréciés car ils sont replantés chaque année. Cela pourra être développé dans d'autres zones.
- La commune s'est engagée dans une démarche écologique, sécuritaire et bien vivre par la mise en place de récupérateurs d'eau, de broyage, de tonte raisonnée et d'éclairage par LED, chaussidou, protection de petit patrimoine, sécurité pour l'école etc...
- Un projet sera à l'étude pour décorer le rond-point de la route de Bussy qui fait la jonction avec la rue de la Mode. La roue à aube récupérée à l'ancien barrage pourrait être utilisée.
- Un réaménagement du rond-point des colonnes est en prévision avec une optimisation des plantations.
- Une réflexion sera à prévoir pour l'amélioration du système de tonnelle installé rue de la Courbe.
- Le fleurissement des parvis de l'église, de la mairie et des Pragnères fera également l'objet d'une amélioration.
- Le Comité de fleurissement a constaté que le cimetière était bien entretenu.
- La cour de l'école côté entrée maternelle a retenue toute l'attention et les félicitations du Comité de fleurissement.
- Une amélioration devra être portée sur l'aire de camping-car, l'aire de fitness et l'aire du pumptrack.
- En résumé, il a été constaté un bon entretien général de la commune qualifiée de verte et propre.

SUBVENTION PRAGNERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 100 000 € a été versée par HBA pour la rénovation du foyer des Pragnères.

HBA RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet dernier il a été distribué à chaque conseiller municipal le rapport d'activité de HBA. Les élus reconnaissent en avoir pris connaissance et n'ont pas d'observation.

HBA

Les conseillers municipaux souhaitent faire remonter quelques remarques à HBA relatives à la déchetterie : elle n'est pas toujours bien entretenue, et les administrés constatent qu'il n'est pas toujours facile de trouver quelqu'un pour savoir dans quelle benne doivent aller certains déchets. Cet été il a été constaté un problème de communication par rapport aux horaires de canicules. Les appels d'usagers en mairie d'Izernore ont été récurrents à ce sujet. Une meilleure information est à prévoir : affiche à la déchetterie, site internet...

CONFERENCE DES MAIRES HBA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la conférence des Maires qui s'est tenue le 10/09/26 :

- Le 12/11/26 aura lieu une conférence réduite sur le territoire de l'ex CCMB - Communauté de Communes des Monts Berthiand.
- La conférence « santé » aura lieu le 27/10/2026.
- PLUiH : pour rappel le PLUiH a été rejeté par la DDT, il faut revoir le règlement. Le quota de 22 logement/ha est maintenu. Il doit être voté avant fin 2028 puis sera adopté pour 15 ans. Une réunion aura lieu en décembre avec HBA et le Maire, l'adjoint à l'urbanisme et Nathalie CHAMOT, agent en charge de l'urbanisme.
- Le fonds de concours pour les communes est renouvelé.
- EAU : retard de facturation très important, des factures de régularisation vont être adressées dans les prochaines semaines aux usagers concernés avec un courrier explicatif. Un étalement des paiements sera possible en se rendant à la Maison de l'Eau. L'objectif 2027 est que tout le retard soit récupéré.
- Centre nautique : dans le cadre de la réhabilitation des bassins, une solution de bassin provisoire va être proposée.

DECI - DEFENSE CONTRE L'INCENDIE : étude en cours avec ADIA - Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain - compétente en matière de diagnostics. 3 points sensibles : Charbillat - Grange du Mont - le Voirle, ce dossier pourra être couplé avec la DECI FORET.

BATIMENTS COMMUNAUX : Relamping des bâtiments communaux pour passage en LED : en cours d'étude (la priorité sera donnée au gymnase).

BIEN VIVRE ENSEMBLE ELUS ET PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une note d'information relative aux informations données par les élus au personnel communal.

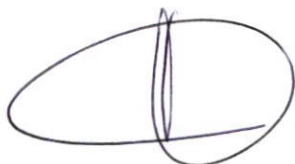
Il est nécessaire de respecter les niveaux hiérarchiques : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services.

Les élus n'ont pas d'autorité sur le travail des agents territoriaux, mais la mairie est ouverte à chaque élu qui peut échanger avec les agents et rencontrer Monsieur le Maire ou Madame la Directrice Générale des Services en cas de besoin pour la réalisation de certaines tâches. Il est également possible de faire remonter les problèmes rencontrés via les vice-présidents des différentes commissions.

QUESTIONS DIVERSES : NEANT

CLOTURE DE LA SEANCE A 22H45

Pascale GOUILLOUX,
Secrétaire de séance

A stylized signature consisting of a large oval shape with a vertical line through the center.

Michel MOINE,
Maire d'Izernore

A stylized signature consisting of several overlapping, sweeping lines.